

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron de Bujaleuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26 février 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	26	3	2	3	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHEADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GAGNAIRE Gilles, GORGE Christine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : GASCHET Gérald à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, SUDRON Frédéric à DELEFOSSE Laurent, ECHASSERIEAU Vincent à BIDAUD Jean-Michel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CHABANAT Christine, LOURADOUR Patricia

Membres absents : SIMON Isabel, GORA Richard, Mélanie PLAZANET

Secrétaire de séance : BOUR Coline

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° C051-2026 : création de deux emplois non permanents de médecins territoriaux

M. le Président rappelle que la Communauté de communes est détentrice de son numéro FINESS qui lui a permis d'ouvrir son centre de santé intercommunal.

Il s'agit de créer 2 postes nécessaires de médecins territoriaux à temps complet.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération 56-2023 autorisant la création de postes pour le centre de santé,

Considérant le besoin en personnel nécessaire au Centre de Santé intercommunal,

Il s'agit pour le Conseil :

- D'autoriser la création de 2 emplois non permanent à temps complet sous la forme de contrats de projet pour le poste de médecin territorial (cat A – filière médicosociale – grade médecin hors classe – indice maximum / IB HEBbis3) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2026 ;
- De modifier le tableau des effectifs en ce sens ;
- D'autoriser Monsieur le Président, à procéder au recrutement ;
- D'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document relatif à ce dossier ;
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix Pour DECIDENT :

- D'autoriser la création de 2 emplois non permanent à temps complet sous la forme de contrats de projet pour le poste de médecin territorial (cat A – filière médicosociale – grade médecin hors classe – indice maximum / IB HEBbis3) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2026 ;
- De modifier le tableau des effectifs en ce sens ;
- D'autoriser Monsieur le Président, à procéder au recrutement ;
- D'autoriser Monsieur le Président, à signer tout document relatif à ce dossier ;
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 06 mars 2026

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE
5, rue de la Liberté
87100 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 11 MARS 2026
Publié le : 11 MARS 2026